SECTION 3 : FICHE TECHNIQUE

Les données spécifiques suivantes complètent, ajoutent ou modifient les dispositions de la Section 2 : Instructions aux soumissionnaires. En cas de conflit, les dispositions du présent document prévaudront sur celles de la Section 2 : Instructions aux soumissionnaires.

Réf. Article de la section 2		Instructions / exigences spécifiques
1.	Portée	Le numéro de référence de cette invitation à soumissionner (ITB) est le suivant **UNDP-BEN-00254** **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SALLES DE DELIBERES DANS LES JURIDICTIONS DU NORD** Les travaux sont divisés en deux lots : -Lot n°1 : CA PARAKOU, TPI PARAKOU ET TPI KANDI -Lot n°2 : TPI DJOUGOU ET TPI NATITINGOU
4.	Soumissionnaires éligibles	**Les soumissionnaires de tous les pays peuvent déposer une offre.**
5.	Biens, travaux et services éligibles	**Les biens, travaux et/ou services ayant une origine dans tous les pays sont éligibles dans ce processus d'appel d'offres.**
8.	Clarification des documents d'appel d'offres	Les soumissionnaires doivent envoyer leurs demandes de renseignements et d'éclaircissements en utilisant la fonctionnalité de messagerie du portail. **ATTENTION : LES OFFRES NE DOIVENT PAS ÊTRE SOUMISES À UNE ADRESSE ÉLECTRONIQUE MAIS UNIQUEMENT PAR LE BIAIS DU SYSTÈME.**
		Date limite de soumission des demandes d'éclaircissements / questions : Date : **02 novembre 2026** Temps :Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte. Fuseau horaire : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.
		Les informations complémentaires à l'appel d'offres et les réponses / clarifications aux questions seront diffusées directement dans le système au niveau de la section messagerie.
11.	Langue	Toutes les offres, informations, documents et correspondances échangés entre **le PNUD** et les soumissionnaires dans le cadre de cette procédure d'appel d'offres seront en **Français**
15.	Ajustement des prix	**Le prix proposé par le soumissionnaire ne pourra pas être ajusté pendant l'exécution du contrat.**
15.	Enchères partielles (lots)	**Les offres partielles ne sont pas autorisées. Les soumissionnaires doivent indiquer les prix pour la totalité des besoins demandés à la section 5. Calendrier des besoins. L'évaluation sera faite pour l'ensemble des besoins.**
16.	Devises de l'offre	Les prix doivent être indiqués en ✓ **Devise locale (FCFA)** ✓**Dollar des Etats-Unis (US$) ou Euro**
17.	Droits et taxes	Tous les prix sont : **Exclure la TVA et autres taxes indirectes applicables.**

18.	Période de validité de l'offre	**90 jours**
19.	Garantie de soumission	**Non requise**
22.	Offres alternatives	**Ne seront pas considérées**
23.	Conférence préalable à l'appel d'offres	**Sera conduite** Date : **29 October 2026** Lieu **: En ligne sur Teams suivant le lien ci-dessous** **Réunion Microsoft Teams** **Rejoindre :** **https://teams.microsoft.com/meet/3785230676162726?p=h8h718INruPur6jQal** **Numéro de réunion : 378 523 067 616 272 6** **Code secret : ft3gR9iY** La conférence préalable à l'appel d'offres est : ☒ **obligatoire** ☐ non obligatoire Le procès-verbal de la conférence préalable à l'appel d'offres sera diffusé par les moyens suivants **Communication directe aux soumissionnaires potentiels par courrier électronique et affichage sur le site web par messagerie Quantum [entrer le lien].**
24.	Inspection du site	**Les soumissionnaires peuvent procéder à leur propre inspection du site avec l'approbation écrite préalable de [nom de l'organisation].** Les soumissionnaires doivent informer le point focal 2 jours à l'avance s'ils ont l'intention de participer ou non à l'inspection du site et les coordonnées de leurs représentants qui y assisteront. L'inspection du site est : ☐ obligatoire ☐ non obligatoire
28.	Instructions pour la soumission des offres	Les offres doivent être soumises directement dans le système suivant : https://supplier.quantum.partneragencies.org. ▪ Format de fichier : **PDF/ Excel** ▪ Tous les fichiers doivent être exempts de virus et non corrompus. ▪ Les documents dont l'original est requis (par exemple, la garantie de soumission) doivent être envoyés à l'adresse ci-dessous et une copie PDF doit être soumise dans le cadre de la soumission électronique : ▪ Il est recommandé aux soumissionnaires d'organiser et de nommer les fichiers en fonction des exigences et de la structure de l'offre afin de faciliter leur examen. ▪ Le soumissionnaire devrait recevoir un courriel accusant réception du système.
29.	Date limite de soumission des offres	La date limite est indiquée sur le portail des fournisseurs**. 11 novembre 2026** En cas de divergence entre la date limite indiquée dans le portail et celle indiquée ailleurs, la date limite indiquée dans le portail prévaudra. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de s'informer sur la date limite de l'appel d'offres.

32.	Ouverture des plis	☒ **L'ouverture publique des offres n'aura pas lieu** ☒ **Un rapport public d'ouverture des plis sera envoyé automatiquement par le système à tous les soumissionnaires qui ont présenté une offre pour cet appel d'offres**.
	Date prévue pour le début du contrat	**30 November 2026**
47.	Droit de modifier les exigences au moment de l'attribution	Le pourcentage maximal par lequel les quantités peuvent être augmentées ou diminuées est de **2%**
	Attribution du contrat à un ou plusieurs soumissionnaires	**Le PNUD** attribuera un contrat à : **Un seul et unique prestataire par lot. Les travaux liés aux deux lots seront exécutés simultanément.**
50.	Type de contrat à attribuer	**Contrat de travaux** Voir la section 6 : pour un modèle de contrat. http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/how-we-buy.html
50.	Conditions du contrat à appliquer	**Contrat de travaux** Voir section 6 http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/how-we-buy.html
52.	Garantie de performance	**Non requise**
53.	Paiement anticipé	**Autorisé jusqu'à un maximum de _20% de la valeur du contrat.** **(i) 20% du montant du marché ; (représentant l'acompte) à la signature du présent Contrat par les deux parties, si l'entrepreneur le désire** **(ii) Après réalisation de 50% des travaux, sur présentation des décomptes partiels conjointement signés par l'Entreprise, le chef projet, et le PNUD, dont le premier paiement représentera 50 % du montant concerné, il sera fait un premier paiement de 50 % dont sera déduit l'acompte perçu soit 30% du montant du marché à percevoir,** **(iii) Après réalisation de 70% des travaux, sur présentation des décomptes partiels conjointement signés par l'Entreprise, le Chef projet, et le PNUD, il sera fait un paiement de 20 % du montant du marché.** **(iv) Une facture finale de 30% du montant du marché dans les trente (30) jours après la réception provisoire des travaux sur présentation des décomptes définitifs conjointement signés par l'Entreprise, le Chef projet et le PNUD. Le paiement de cette facture finale est conditionné par la réception d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire de 10% du montant total du marché.** Si autorisé, garantie bancaire **Requise : Caution d'avance de démarrage**
54.	Dommages-intérêts liquidés	**Seront imposés comme suit :** Fournissez les détails ci-dessous si l'option "sera imposée" est sélectionnée, sinon supprimez les éléments ci-dessous. Pourcentage du prix du contrat par semaine de retard : **5%** jusqu'à un maximum de 10 % de la valeur du contrat, après quoi il PNUD

	Autres informations relatives à l'ITB	*[Toutes les autres instructions et informations qui n'ont pas encore été mentionnées dans la présente fiche technique mais qui sont pertinentes pour l'appel d'offres doivent être citées ici, ainsi que toute autre entrée qui pourrait être ajoutée sous cette ligne du tableau.]*